

La Lettre de Pascale Got

Députée de la Gironde

Chers Amis,

Certains d'entre vous m'ont exprimé leurs doutes ou leurs déceptions un an après l'élection de la nouvelle majorité. Soutenir le gouvernement n'exclut pas la critique, bien au contraire.

En mai 2012, le gouvernement n'a sans doute pas pris toute la mesure de la crise. Si cette négligence peut lui être imputée, elle ne peut cacher les profonds stigmates laissés par dix ans de politiques profondément antisociales. Il serait vain de penser qu'une année suffit à instaurer le changement même si cette première année est jalonnée par de nouvelles priorités.

En Europe aussi la situation était connue. Conservatrice, obnubilée par l'austérité et l'inflation, l'Europe doit changer de cap. La modification du traité budgétaire fut timide. Aujourd'hui, la seule rigueur assèche l'économie et gangrène le rôle de l'Etat. Notre réforme du système bancaire est un premier pas mais demeure insuffisante. La lutte contre l'évasion et la fraude fiscales doit être plus vigoureuse.

La suite du quinquennat appelle donc des décisions plus franches et mieux maîtrisées. Beaucoup de mesures ont été prises, laissons-leur le temps de produire leurs effets.

La droite n'est pas en capacité d'apporter des réponses à une situation qu'elle a largement contribué à installer. L'ensemble de la Gauche reste donc la véritable alternative face à la droite.

Excellente lecture à tous.

Pascale GOT



Suppléant

Jean-Jacques Corsan
Conseiller régional

Contacts

Bureau parlementaire
0556156528
contact@pascalegot.fr

DEBLOCAGE DE L'EPARGNE SALARIALE

Pour soutenir la consommation et augmenter le pouvoir d'achat, il est désormais possible de débloquent des sommes placées au titre de l'épargne salariale. Dans un contexte de crise, il fallait agir vite. **Nous avons voté le déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement.**

En 2013, les 9 millions de salariés ayant placé des sommes sur un plan d'épargne entreprise ou interentreprises pourront récupérer le fruit de leur épargne avant les cinq ans normalement requis. **Les sommes reçues à ce titre seront exonérées d'impôts.**



SIMPLIFIER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La complexité et la lenteur des démarches administratives sont des problèmes récurrents. C'est pourquoi nous avons souhaité simplifier et clarifier les relations entre citoyens et administration. **Un prochain projet de loi créera un code des relations entre l'administration et le public.**

Il permettra d'appliquer deux mesures d'urgence : **la saisine de l'administration par courrier électronique et le suivi en temps réel de l'instruction d'un dossier** afin d'anticiper au mieux une décision défavorable.

Il visera aussi à simplifier l'ensemble des règles administratives afin de réduire des délais parfois très longs. Ainsi, dans de nombreux domaines, le silence de l'administration vaudra désormais autorisation et non plus rejet.

RENTREE 2013 : DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES EN GIRONDE

Le ministre de l'Education nationale m'a communiqué la répartition des nouveaux moyens attribués à notre département pour la rentrée 2013. Tout d'abord, la totalité des départs en retraite sera remplacée. S'ajoutera à cela, la création de **153 postes dans le premier degré et de 340 postes pour le second degré.**



Par ailleurs, **111 postes supplémentaires de professeurs des écoles** seront créés et consacrés à trois missions : les remplacements, l'accueil des moins de 3 ans et la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Enfin, **61 postes supplémentaires** accompagneront l'évolution démographique de notre département, permettant d'améliorer le taux d'encadrement dans les établissements scolaires.

[FOCUS : les nouvelles règles des élections locales]

La réforme des élections locales va modifier notre vie démocratique. Voici les principaux changements.

DEPARTEMENT : REDECOUPAGE DES CANTONS

Le conseil général deviendra le **conseil départemental** et le conseiller général, le **conseiller départemental**. Les conseils départementaux seront **renouvelés dans leur totalité** et non plus par moitié.

Autre changement plus significatif, **les conseillers départementaux seront élus en binôme** soit un homme et une femme, ayant chacun un suppléant. **Les exécutifs des conseils départementaux seront élus au scrutin de liste paritaire.**

La carte cantonale sera redessinée. Le nombre de cantons sera divisé par deux soit, pour la Gironde, 32 ou 33 cantons au lieu de 63. Avec ses 1, 4 millions d'habitants, la moyenne d'habitants retenue pour chaque nouveau canton girondin sera de 44 000 hab. L'écart de population entre deux cantons ne devra pas dépasser 20%. **12,5% des inscrits seront toujours nécessaire pour se maintenir au second tour.**



Calendrier prévisionnel

- Elections municipales : 9 et 16 mars 2014 (*sous toutes réserves*).
- Elections cantonales et régionales : 2015

COMMUNES : GENERALISATION DE L'ELECTION A LA PROPORTIONNELLE

A partir de 1000 habitants, le scrutin de liste paritaire s'appliquera. Fini le panachage. Pour les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers municipaux passera de 9 à 7.

Dans toutes les communes, une déclaration de candidature sera obligatoire lors des prochaines élections municipales au premier tour de scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour.

L'INTERCOMMUNALITE : UN ECHELON QUI MONTE

Les intercommunalités sont devenues très présentes dans l'aménagement de nos territoires. **Leurs représentants seront désormais élus au scrutin universel en même temps que les élections municipales.**

Mais la loi exige de présenter deux listes de candidats distinctes sur le même bulletin, une pour le conseil municipal, l'autre pour le conseil communautaire. Chacune devra être paritaire.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, seront élus conseillers communautaires les élus municipaux en tête de liste.



CONDAMNER LES DERIVES HOMOPHOBES

Avant l'adoption définitive du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, j'ai publiquement dénoncé dans l'hémicycle la dérive homophobe et extrémiste des opposants au texte.

J'ai critiqué les élus de l'opposition pour leur cautionnement et leur participation active et enthousiaste à ces dérives.

Sur la célébration de ces mariages, la Garde des Sceaux m'a confirmée que les premiers pourraient avoir lieu en juin. **Une des premières cérémonies en Médoc aura lieu le 29 juin à Talais.**

→ Voir la vidéo de ma question : <http://www.youtube.com/watch?v=2GPi2t58fos>

→ Voir la réponse de la Ministre : <http://www.youtube.com/watch?v=YClwDiQnuAc>

MES INTERPELLATIONS DU GOUVERNEMENT

Mes principales saisines ont porté sur :

- la présence des perturbateurs endocriniens dans certains produits cosmétiques et d'hygiène.
- les dysfonctionnements du système de verbalisation des automobilistes.
- les effets des champs électromagnétiques sur l'homme.
- l'enseignement des langues régionales.



LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE

L'égalité des territoires doit être une préoccupation de notre majorité. Elle avait été oubliée sous le précédent Gouvernement. Avec d'autres députés socialistes, **nous avons créé un groupe de travail sur la ruralité** afin d'apporter une sensibilisation et des réponses concrètes pour lutter contre l'inégalité territoriale qui génère de l'inégalité sociale.

Ce phénomène donne lieu au « décrochage » de certains territoires. C'est pourquoi nous préconisons une approche contractuelle et de nouveaux types de contrats territoriaux afin de **garantir la présence des services publics en milieu rural.**

Attention cependant à ne pas opposer les territoires : c'est à travers des contrats de coopération que zones urbaines et rurales pourront partager des stratégies de développement et les bénéfices de leurs retombées.

LES TEXTES DE LOI PROCHAINEMENT DISCUTES



REVISION DE LA CONSTITUTION

Pour le premier Congrès de cette législature, députés et sénateurs se réuniront en juillet à Versailles pour réviser la Constitution.

Outre l'inscription du dialogue social, la prochaine révision portera sur les incompatibilités applicables aux fonctions ministérielles.

Elle modifiera aussi la composition du Conseil constitutionnel et la responsabilité juridictionnelle du président de la République et des membres du Gouvernement.

- Projet de loi sur la transparence de la vie publique
- Projet de loi sur l'économie sociale et solidaire
- Proposition de loi sur la reprise des sites rentables
- Projet de loi de réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature

MEDOC : L'AIDE A L'EMPLOI ET AUX ENTREPRISES PROGRESSE

J'ai organisé avec les services de l'Etat des réunions de présentation sur le contrat de génération, les emplois d'avenir et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) auprès des entreprises de notre territoire.

Progressivement ces dispositifs rencontrent un bon accueil en Médoc. **54 emplois d'avenir** ont été créés, l'objectif annuel étant fixé à 125. Réservés initialement aux secteurs public et associatif, le secteur marchand en bénéficie désormais.

Le Club des entrepreneurs du Médoc a d'ailleurs signé une charte pour encourager l'utilisation de ces dispositifs par ses membres. Les PME s'emparent peu à peu de ces différents dispositifs.



TOURISME : UN SECTEUR PROMETTEUR FACE A LA CRISE

Avec le Club France Terre de Tourisme, j'ai récemment animé un débat sur les enjeux liés à l'emploi dans le tourisme entre professionnels et élus. L'opportunité de rappeler le déficit d'attractivité et de formation dans ce secteur. **50 000 postes ne sont toujours pas pourvus.**

Il est urgent d'agir sur ce front. Je n'ai pas manqué de le rappeler à la ministre ainsi qu'à l'agence Atout France lors des auditions que j'ai menées au sein du groupe d'études sur le tourisme.

DES PARLEMENTAIRES CANADIENS EN MÉDOC



J'ai accueilli en Médoc une délégation de parlementaires canadiens. Deux thèmes étaient au centre de cette visite : le développement durable et l'agro-alimentaire.

Ils ont été illustrés par la visite des milieux fragiles du littoral forestier avec Christophe Birot, maire d'Hourtin; par des échanges avec Bertrand Iung exploitant la ferme aquacole « Eau-Médoc » à Saint-Vivien, mais aussi par une rencontre château Phélan Ségur. Jean Denis Dubois, à la tête d'une exploitation agricole bovine biologique, a conclu ce déplacement.

ZOOM EN CIRCO

- Lancement du Contrat Local de Santé en Médoc avec l'Agence Régionale de Santé
- Comité de pilotage avec Ford Europe et signature des conventions avec Ford Europe pour l'emploi et le retour du logo à l'usine de Blanquefort
- Inauguration d'aires de covoiturage en Médoc avec Philippe Madrelle
- Comité stratégique de l'avant-port du Verdon pour relancer son activité économique et conteneurs
- Table-ronde sur l'emploi dans la viticulture



Retrouver l'actualité du travail parlementaire en ligne

www.pascalegot.fr